

Procès-verbal de la réunion du 20 août 2018 à laquelle assistaient Mesdames Lucy Gagnon, [REDACTED] et Monsieur [REDACTED]

Également présent: Monsieur Étienne Langlois-Dor, inspecteur en environnement.

1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de la réunion à 17h05.

18-024

2. Adoption de l'ordre du jour

À la lecture de l'ordre du jour il est mentionné que la propriétaire du 518, chemin Lakeside reporte sa demande de dérogation mineure au CCE du mois prochain, soit le lundi 17 septembre prochain. Le point 4.1 ne sera donc pas discuté aujourd'hui.

[REDACTED] propose d'ajouter en varia une discussion sur la pertinence d'obliger le lavage des embarcations avant que ceux-ci soient mis à l'eau pour le lac Brome.

Il est **RÉSOLU QUE** le CCE adopte l'ordre du jour.

Proposé par: [REDACTED]

Appuyé par: [REDACTED]

Adopté – Unanimité

18-025

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2018

L'adoption du procès-verbal de la rencontre du 23 juillet 2018 est proposée par [REDACTED] et appuyée par [REDACTED].

Proposé par: [REDACTED]

Appuyé par: [REDACTED]

Adopté – Unanimité

18-026

4. Demandes de dérogations mineures

4.2 117, chemin Baie-Rock Island, lot 4 264 946, zone UV-9-F14 - district Foster

Nature de la demande / Nature of the request

Reconstruction d'une résidence avec une galerie empiétant dans la bande de protection riveraine / *Reconstruction of a residence with a gallery encroaching in the protected shoreline*

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant la construction d'une galerie sur pieux empiétant de 6,31 m en bande riveraine a été déposée;

ATTENDU QUE L'article 80 du règlement de zonage no 596 autorise l'entretien, la réparation et la démolition des constructions et ouvrages

existants et protégés par droits acquis en bande riveraine, mais ne permet pas la construction;

ATTENDU QUE la galerie projetée est associée à un projet de démolition d'une résidence existante et d'une reconstruction utilisant les fondations existantes.

ATTENDU QUE les différentes parties de la maison actuelle se situent tous à l'extérieur de la bande riveraine de 15 m du lac Brome, à l'exception de la galerie bâtie sur fondations.

ATTENDU QUE le propriétaire implante une nouvelle installation septique en cour arrière à 1,5 m de la résidence projetée, un système de traitement tertiaire obligatoire avec la construction de la nouvelle résidence. Ce système vient remplacer le système actuel, une fosse à vidange périodique et une fosse septique liée à un champ d'évacuation, non conforme aux exigences réglementaires d'aujourd'hui.

ATTENDU QUE le seul endroit sur le terrain pour implanter la galerie est du côté est arrière de la maison, vu le manque d'espace.

ATTENDU QU'il est permis d'avoir une au-dessus d'un filtre à sable, composante du système de traitement tertiaire, en autant que les pieux de la galerie ne soient pas implantés dans celui-ci, ce qui oblige la galerie à avoir une profondeur de 5,42 m, empiétant de 6,71 m dans la bande riveraine en son point le plus rapproché de celle-ci.

ATTENDU QU'en reconstruisant la maison, celle-ci perd toute notion de droits acquis.

ATTENDU QUE les dispositions réglementaires actuelles concernant la protection de la bande riveraine existaient avant que le demandeur prenne possession de la propriété et qu'il est de la responsabilité de celui-ci de les connaître. Il est donc responsable de connaître les restrictions réglementaires s'appliquant à cette propriété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par [REDACTÉ] et appuyé par [REDACTÉ] que le CCE recommande au Conseil de ne pas accepter cette demande.

Adopté – Unanimité

5. Suivi des plans environnementaux

Il était à l'ordre du jour de revenir sur les plans environnementaux afin de les mettre à jour et de les faire éventuellement adopter par le conseil. Il était déterminé qu'Étienne l'inspecteur en environnement allait présenter les objectifs qui ont déjà été réalisés et ceux qui sont en cours de réalisation. Toutefois, il n'avait pas sa feuille de résultats en sa possession et il manquait de toute façon plusieurs données dont celles provenant du département des travaux publics.

Aussi, puisqu'il manque trois membres à cette rencontre du CCE, il fut jugé pertinent de remettre cette présentation à la rencontre du mois de septembre. Cela permettra une interaction plus efficace et permettra aussi à Étienne de présenter des résultats plus détaillés.

6. Suivi des propositions des rencontres précédentes

6.1 Journée de grand nettoyage de la Ville de Lac-Brome

Lucy Gagnon a fait un suivi du dossier. Cela reste à déterminer, mais la date du 27 avril pour tenir la journée du Grand nettoyage est avancée. Ce serait durant la même semaine que la journée de la Terre donc c'est une bonne opportunité.

De plus, Lucy a parlé à Cynthia Brunelle, la directrice du service des loisirs, de la culture et du tourisme. Il fut convenu qu'il serait pertinent qu'un employé de ce service soit sur le comité.

Finalement, le bulletin municipal d'information pour le printemps sort vers la fin du mois de mars. Il faut donc s'assurer que la journée du Grand nettoyage soit annoncée dans cette édition. Lucy communiquera avec Ghyslain Forcier, responsable des communications de la Ville, pour que l'événement y soit annoncé.

6.2 Récupération de la styromousse par la Ville et abandon des barquettes à l'épicerie

Une nouvelle entreprise dans le parc industriel d'Anjou développe un procédé afin de réutiliser la styromousse. Celui-ci est fondu pour qu'il occupe moins d'espace et pour concentrer le plastique avant de le transformer. Lucy nous renseignera davantage sur ce sujet.

Pour ce qui est d'une alternative aux barquettes dans les épiceries, les démarches sont trop complexes et les différentes parties prenantes ne sont pas prêtes à collaborer. Nous ne poursuivrons pas les démarches auprès de Loblaws pour diminuer l'utilisation des barquettes dans leurs épiceries. Toutefois, la Ville de Sutton se donne l'objectif de devenir « Zéro déchets ». Étienne s'informerait donc auprès de Sutton à savoir s'ils ont des stratégies afin de ne pas envoyer la styromousse aux poubelles.

7. Varia

La problématique de la moule zébrée et des autres espèces exotiques envahissantes pour les lacs et plans d'eau du Québec est soulevée et plusieurs lacs des régions voisines doivent la gérer. Qu'en est-il à Lac-Brome ? Plusieurs villes exigent que les embarcations soient lavées avant d'être mises à l'eau. Est-ce que ce serait pertinent d'avoir une telle exigence à Lac-Brome et d'implanter ou d'exiger des postes de lavage aux lieux stratégiques ? Étienne se renseignera sur la problématique des espèces exotiques envahissantes auprès de Renaissance Lac Brome à savoir s'ils ont des données et des recommandations sur le sujet.

8. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu lundi le 17 septembre prochain, à 17 h.

9. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 18h30, proposée par [REDACTED] et appuyé par [REDACTED]

Lucy Gagnon, présidente

Étienne Langlois-Dor, secrétaire